

SAINT PARDOUX LA CROISILLE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 Mai 2026

L'an deux mille vingt six, le 08 mai à 20h00, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente « François Miginiac » en session ordinaire sous la présidence de Dominique ALBARET, Maire.

Date de convocation : 04 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 11

Conseillers présents : Dominique ALBARET, Gérard FAISY, Frédérique THEIL, Christian MIGINIAC, Joël LIAGRE, BERTIN Catherine, BOUYGES Jean-Luc, HADJOU DJ Karine, MASSARIA Vincent, ROMANO Elodie, Florence ROCHE

Excusé(e) :

Absent(e) :

Secrétaire de la séance : BERTIN Catherine

Ordre du jour

Vote du PV du conseil en date du 03 avril 2026 ;

- Travaux toiture commerce ;

- Demande de subvention auprès du Conseil départemental et de Tulle Agglo pour les travaux de toiture commerce.

- Questions diverses

Approbation du Procès Verbal du 03 avril 2026

M. le Maire ouvre la séance par la lecture du procès verbal du 03 avril 2026 : PV approuvé

2026-030 Travaux de toiture du commerce

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité d'effectuer des travaux de toiture de l'ancien commerce aussi dénommé bâtiment communal au n°06 place de Bellone. L'entreprise Sas Anhalt, Egletons n'ayant pas répondu, le Maire transmet aux membres du conseil les 3 offres reçues :

Gatignol « couverture-bardage »	Montant HT
Projet de re-couverture en ardoise d'Espagne	43 257.50€
TOTAL HT	43 257.50€

S.A.S Soulier : couverture ardoise d'Espagne	Montant HT
Installation et dépose :	12 276.80€
Renivelage :	12 002.50€
Couverture en ardoise d'Espagne	30 367.80€
Zinguerie	3 250.18€
Reprise de l'ardoise de Travassac	- 1 750.00€
TOTAL HT	56 147.28€

S.A.S Soulier : couverture ardoise de Travassac	Montant HT
Installation et dépose :	12 276.80€
Renivelage :	12 002.50€
Couverture en ardoise de Travassac	56 979.00€
Zinguerie :	3 250.18€
TOTAL HT	84 508.48€

La proposition de l'architecte pour le permis de construire est la suivante :

Libellé mission	Montant HT
Phase EDL - état des lieux	1 200.00€
Phase ESQ - Esquisse	500.00€
Phase PC – permis de construire	1 600.00€
Phase PC 39/40 – sécurité / PMR	500.00€
TOTAL HT	3 800.00€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- d'accepter l'offre de : Gatignol ;
- de valider la proposition de l'architecte HMONP, Vincent BEZPALKO ;
- d'accepter de programmer les travaux ;
- d'autoriser le Maire à signer les pièces nécessaires à cette opération d'investissement.

Résultat du vote ➤ Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2026-031 Demande de subvention pour les travaux de toiture du commerce

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité d'effectuer des travaux de toiture de l'ancien commerce aussi dénommé bâtiment communal au n°06 place de Bellone.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- installation et dépose de l'ancienne couverture ;
- renivelage ;
- couverture en ardoise d'Espagne ;
- zinguerie.

Le projet est estimé à

	Montant HT	Montant TTC
Travaux	43 257.50€	47 583.25€
Honoraires architecte	3 800.00€	4 560.00€
	47 057.50€	52 143.25€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter de programmer les travaux ;
- de charger le Maire de demander les subventions auprès du Conseil Départemental pour 25% soit la somme de 11 764.00€ ;
auprès de Tulle Agglo au titre du fonds de ruralité pour 30% soit la somme de 14 117.00€ ;
- d'autoriser le Maire à signer les pièces nécessaires à cette opération d'investissement.

Résultat du vote ➤ Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses :

La réception de la tranche de travaux terminés aura lieu mercredi 13/05/2026 par l'architecte Vincent Bezpalko.

Choix de la date prévue pour convoquer une réunion publique afin de recueillir les avis des habitants sur l'acquisition du bâtiment du Beau Site. Des échanges ont lieu sur l'opportunité de faire une réunion publique. Cette proposition faisant l'objet de la profession de foi, la date retenue est le vendredi 12 juin 2026 à 20H.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire,
D. ALBARET

La secrétaire de séance,
BERTIN Catherine,

